



## CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU TRIANGLE MARNAIS

Projet soutenu par :



Avec le soutien financier :



**Entre :**

« **STRUCTURE** », situé(e) « Adresse »

Représenté (e) par « NOM – PRENOM - TITRE »,

ci-après dénommé(e) « le Partenaire »,

**Et,**

**Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims** (Pnr MR), situé à la Maison du Parc, Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy

Représenté par Caroline BENOIT, Présidente et Maire de Saint-Imoges

## **CONTEXTE DU PAT DU TRIANGLE MARNAIS**

Depuis 2019, le Pnr MR pilote le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais qui englobe le Grand Reims, le Pays d'Épernay et le Pays de Châlons-en-Champagne.

La création d'instances de gouvernance a permis de mobiliser les partenaires et d'entamer un dialogue sur l'alimentation. Cette gouvernance est constituée d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et de groupes de travail.

De 2020/2022, grâce au soutien financier du PNA, le diagnostic du système agricole et alimentaire a été réalisé et le Parc a saisi le plan de relance pour faire financer les premières actions et initiatives locales. Ce diagnostic a permis de faire ressortir les enjeux de notre territoire, pour définir une stratégie partagée, composée de 4 axes stratégiques majeurs et de 15 objectifs opérationnels.

L'intention affichée est de faire du territoire du Triangle Marnais, un territoire d'ambition pour une agriculture et alimentation durable au regard des enjeux sociétaux et locaux, et de mettre en œuvre une gouvernance territorialisée afin d'appliquer la phase opérationnelle du PAT.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objet de définir le rôle et les modalités d'engagements réciproques des parties prenantes dans la mise en place de la stratégie et du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Triangle marnais et dans les domaines de compétences respectifs de chacun.

Ce partenariat a pour vocation :

- D'officialiser et de garantir la durée du partenariat établi ;
- De renforcer les liens entre les acteurs du PAT ;
- De définir les principaux domaines de collaboration ;
- De poursuivre la dynamique créée afin de construire et mettre en œuvre le plan d'action défini selon les axes stratégiques.

## ARTICLE 2 : AMBITION COMMUNE

L'ambition affichée est de faire de l'alimentation un vrai projet de territoire et de mettre en œuvre une gouvernance territorialisée afin d'appliquer la phase opérationnelle du PAT.

Le partenaire se retrouvent autour des axes stratégiques et des objectifs opérationnels et agit en faveur de leur développement sur le territoire.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
Axe 0 : Poursuivre la gouvernance du projet avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire	Animation du PAT
	Articulation du PAT avec les autres dispositifs locaux
Axe 1 : Maintenir et diversifier le tissu agricole en préservant les ressources	Favoriser la création et le maintien des fermes : installation/transmission
	Favoriser l'accès au foncier et le préserver
	Favoriser la diversification et la restructuration des exploitations agricoles
	Soutenir le développement des productions sous Signes d'identification de qualité et d'origine
	Soutenir les pratiques agricoles préservant les ressources
Axe 2 : Structurer les filières agricoles durables tournées vers le marché local	Développer et soutenir les outils de transformation locaux
	Développer la commercialisation des productions locales
	Accompagner la restauration collective à s'orienter vers des filières locales et de qualité
Axe 3 : Faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous	Sensibiliser et éduquer les publics à l'alimentation durable
	Lutter contre la précarité alimentaire
	Rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agritourisme et loisir
	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 4 : Valoriser les actions agricoles et alimentaires pour tous	Promouvoir les initiatives et innovation du territoire
	Favoriser la mise en réseau entre les acteurs du système alimentaire
	Rendre l'offre en produits locaux lisible

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Dans le cadre du PAT du Triangle Marnais, le partenaire s'engage à :

- **Participer à l'animation du PAT** : conseiller et accompagner le PAT dans ses réflexions et actions. Le cas échéant, intégrer le comité technique ou les groupes de travail thématiques sur des problématiques ou des projets communs afin d'apporter son expertise sur les sujets précis et/ou participer à la réalisation et à la mise en place d'actions concrètes.
- **Participer à la mise en œuvre du plan d'actions** : accompagner et mettre en œuvre des actions opérationnelles selon la stratégie définie en tant que partenaire pilote, partenaire technique ou partenaire associé.
- **Participer au suivi/évaluation de ces actions** : le cas échéant, communiquer au Pnr MR les actions et bilans engagés pour permettre le suivi et l'évaluation du PAT.
- **Informers les partenaires des initiatives en lien avec le PAT** : s'informer des projets ou opportunités pouvant être en lien avec les actions du PAT (marché des producteurs, semaine DD, colloque, table ronde...) afin que les acteurs, qui le souhaitent, puissent contribuer ou communiquer autour de ces initiatives.
- **Communiquer et valoriser les actions du PAT** : Communiquer sur les actions du PAT aux partenaires et publics cibles et mettre en place des actions d'information et de sensibilisation.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU PNR MR

Par cet engagement, le partenaire bénéficie des obligations du Pnr MR à savoir :

- **Mettre en relation les acteurs du territoire** via l'organisation et l'animation des instances de gouvernance, de journées de rencontre ou de visites de terrain.
- **Accompagner et impulser les projets et les initiatives locales** en lien avec la stratégie du PAT.
- **Coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation** du programme d'actions sur la durée de réalisation du PAT.
- **Communiquer sur les actions du PAT** et faciliter la diffusion des informations (AAP en cours, formations disponibles, projets portés par les partenaires, etc.).
- **Déployer le PAT** de manière équitable sur l'ensemble du périmètre du Triangle Marnais, à savoir : la Communauté Urbaine du Grand Reims, le PETR de Châlons et le PETR d'Épernay.

## **ARTICLE 5 : UTILISATION DU SLOGAN/LOGO DU PAT**

La présente convention ouvre droit à l'utilisation du slogan "*Tous acteurs, tous concernés pour une alimentation durable et responsable*" et du logo du Projet Alimentaire Territorial du Triangle Marnais pour communiquer sur les actions du partenaire qui s'avère être en cohérence avec la stratégie du PAT.



*Tous acteurs, tous concernés pour une  
alimentation durable et responsable*

Le logo et le slogan devront être repris dans les supports de communication présentant le Projet Alimentaire Territorial du Triangle Marnais.

Le Pnr MR et le Partenaire s'accordent à ce que l'ensemble des logos des partenaires soient utilisables lorsque le PAT est présenté (diaporama, roll-up, flyer, vidéo...) afin de communiquer et rendre visible les structures impliquées dans le projet.

Lorsqu'une action est organisée en lien avec ou dans le cadre du PAT, seuls les logos des structures organisatrices sont à afficher.

## **ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES**

Cette convention de partenariat ne comprend aucune modalité financière spécifique liée aux engagements pris par chaque partie.

## **ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est effective à compter de sa date de signature jusqu'à l'échéance de la convention cadre avec les partenaires financiers. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception.

## **ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

La présente Convention est régie par le droit français. Tout litige dans son exécution sera porté en premier lieu devant un arbitre choisi d'un commun accord entre les parties, puis le cas échéant, devant la juridiction compétente.

Fait en double exemplaires à ....., le .....

Pour le Parc naturel régional de la  
Montagne de Reims

Pour le partenaire,  
XXXXXXXX

La Présidente du Parc et Maire Saint-  
Imoges

Prénom NOM

Caroline BENOIT

## Annexe : fiche présentation du partenaire

### Coordonnées

<b>Structure</b>	
Nom : .....	
Adresse : .....	
.....	
Code Postal : .....	Ville : .....
Téléphone : .....	
E-mail : .....	

<b>Représentant légal</b>	
NOM : .....	Prénom : .....
Fonction dans la structure : .....	
Téléphone : .....	
E-mail : .....	

<b>Personne responsable de la convention et de la mise à jour de la fiche</b>	
NOM : .....	Prénom : .....
Fonction dans la structure : .....	
Téléphone : .....	
E-mail : .....	

### Objectif(s) à travers lequel/lesquels le partenaire contribue au PAT

Objectifs du PAT	Cocher si concerné	Description de l'action du partenaire en lien avec les objectifs
Axe 0 : Poursuivre la gouvernance du projet avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire		
Animation du PAT		
Articulation du PAT avec les autres dispositifs locaux		
Axe 1 : Maintenir et diversifier le tissu agricole en préservant les ressources		
Favoriser la création et le maintien des fermes : installation/transmission		
Favoriser l'accès au foncier et le préserver		
Favoriser la diversification et la restructuration des exploitations agricoles		

Soutenir le développement des productions sous Signes d'identification de qualité et d'origine		
Soutenir les pratiques agricoles préservant les ressources		
Axe 2 : Structurer les filières agricoles durables tournées vers le marché local		
Développer et soutenir les outils de transformation locaux		
Développer la commercialisation des productions locales		
Accompagner la restauration collective à s'orienter vers des filières locales et de qualité		
Axe 3 : Faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous		
Sensibiliser et éduquer les publics à l'alimentation durable		
Lutter contre la précarité alimentaire		
Rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agritourisme et loisir		
Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Axe 4 : Valoriser les actions agricoles et alimentaires pour tous		
Promouvoir les initiatives et innovations du territoire		
Favoriser la mise en réseau entre les acteurs du système alimentaire		
Rendre l'offre en produits locaux lisible		



### Modalités d'accompagnements existantes

Nature de l'accompagnement	Cocher si concerné	Précisions/commentaires
Conseil/formation		
Animation		
Coordination		
Etude		
Ingénierie de projet		
Autre : (préciser)		

### Autres informations/précisions

Fait à ....., le .....

Signature